

HYGIÈNE ALIMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION COMMERCIALE (EN DISTANCIEL)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - SIÈGE
Aurélié FRAPPIER-TONDELLIER
06.31.13.67.82
cmar-formation-continue@cmar-nouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Accès via une connexion sur une plateforme digitale

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Appréhender la réglementation et les exigences des services de contrôle • Identifier les dangers potentiels • Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène • Citer les principes de la méthode HACCP et du Guide «Restaurateur» de 2015

Contenu et modalités d'organisation

ALIMENTS ET RISQUES POUR LE CONSOMMATEUR • Les dangers microbiens • Microbiologie des aliments • Les dangers microbiologiques dans l'alimentation • Les moyens de maîtrise des dangers microbiologiques • Les deux autres dangers potentiels : dangers chimiques et dangers physiques **LES FONDAMENTAUX DE LA RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE (RESTAURATION COMMERCIALE)** • Notions de déclaration, agrément, dérogation à l'obligation d'agrément • L'hygiène des denrées alimentaires (réglementation communautaire en vigueur) • L'arrêté en vigueur relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail • Les contrôles officiels **PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE OU PMS** • Les Bonnes Pratiques d'Hygiènes ou BPH • Les principes de la méthode Hazard Analysis Critical Control Point ou HACCP • Les mesures de vérification (autocontrôles et enregistrements) • Le GBPH du secteur d'activité spécifié à savoir du «Restaurateur» de Novembre 2015.

Durées de la formation *14h en FOAD

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00428775	du 10/11/2023 au 31/12/2024	(87)	CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - CMA DE LA HAUTE-VIENNE		Non éligible	
00412245	du 10/11/2023 au 31/12/2024	(17)	CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE-MARITIME		Non éligible	
00429968	du 01/01/2024 au 31/01/2025	(19)	CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - CMA DE LA CORREZE		Non éligible	